



CHAMPIONNAT INTER- REGION

Le concours est organisé sous l'obédience du groupement « invitant », dans le respect de ce règlement (Epreuve Show).

Chaque Région transmettra sa sélection par E-mail avec le nom du chef d'équipe au secrétariat du groupement organisateur le lundi, au plus tard, précédant le concours. Les mentions de n° de licence et n° d'immatriculation sont obligatoires, numéro de puce.

Groupement Hippique du Sud ghs@lewb.be tel :0032321073 (Julie)

Le montant forfaitaire de l'inscription est à la charge des différentes Régions. Il est de 100 €, par équipe pour la catégorie « 95cm » et de 100 €, par équipe pour la catégorie « 115cm ».

Article 1 – Qualification :

- 1.1 Chaque Région sera représentée par une équipe, répartie entre deux catégories de hauteur d'obstacles.
- 1.2 Une équipe est composée de 3 athlètes minimum à 4 athlètes au plus pour la catégorie « 95cm » et il en est de même pour la catégorie « 115cm ». Un athlète participant dans chaque hauteur, (95cm et 115cm), sera désigné, afin de réaliser le barrage (éventuel) pour le podium. Le barrage sera réalisé selon le barème A au chronomètre (238.2.2.)

Article 2 – Restrictions :

- 2.1 Les couleurs d'une Région ne peuvent être défendues que par des athlètes qui ont pris leur licence par l'intermédiaire de cette Région.
- 2.2 La fusion de Régions est interdite.
- 2.3 Ce Championnat Inter- Région, est réservé aux athlètes titulaires d'une licence J03 à J08. Les chevaux doivent être immatriculés auprès de la FRBSE ou de leurs Fédérations respectives.



Cercle équestre de Libramont asbl

Adresse : Rue des Aubépines, 50 – B – 6800 Libramont

Tél. : +32(0)61 23 04 04 – Fax : +32(0)61 23 04 09

Compte : BNP PARIBAS : 001-5830960-75 – IBAN : BE05 001-5830960-75 – BIC : GEBABEBB – T.V.A. : 0816 701 693

Article 3 – Athlètes désignés pour effectuer le barrage :

Les dits athlètes (2) doivent être connus par le Président du Jury au plus tard une heure avant le début de l'épreuve.

Article 4 – Ordre de départ :

Les listes de départ, dans chaque catégorie, seront tirées au sort, au secrétariat du GHS, groupement organisateur, le mercredi qui précède le concours à 12H00 au plus tard. Après la publication de celles-ci, aucune modification ne sera possible, excepté cas de forces majeurs, examinés par le CO et le Président de Jury. Ceci est absolument nécessaire afin d'éviter des erreurs dans l'ordre de départ des athlètes participants.

Article 5 – Type d'épreuve :

Les épreuves se déroulent en deux manches sans chronomètre, selon le Barème A, (FEI-CSO, Art. 273.3.2). S'il y a barrage, ce dernier sera réalisé, uniquement, afin de déterminer le podium pour chaque hauteur.

Article 6 – Vitesse :

1136.1 Vitesse : 350m/min.

1136.2 Hauteur des obstacles :

Catégorie 1 : 95cm (2 manches)

Catégorie 2 : 115cm (2 manches)

Article 7 – Classement :

Suivant la réglementation de la FEI, type « Coupe des Nations »



Cercle équestre de Libramont asbl

Adresse : Rue des Aubépines, 50 – B – 6800 Libramont

Tél. : +32(0)61 23 04 04 – Fax : +32(0)61 23 04 09

Compte : BNP PARIBAS : 001-5830960-75 – IBAN : BE05 001-5830960-75 – BIC : GEBABEBB – T.V.A. : 0816 701 693

Article 8 – Classement général :

La Région qui totalise le moins de pénalités est déclarée vainqueur de la rencontre « Inter-Région ». S'il y a un barrage pour les 3 premières places (podium), celui-ci sera effectué par un athlète de la catégorie 1 (95 cm) et un de la catégorie 2 (115cm) désignés au préalable.

Article 9 – Prix :

Le Groupement organisateur offrira, par hauteur :

À l'équipe vainqueur : une coupe.

À chaque athlète de l'équipe vainqueur : un trophée.

Aux 3 premières équipes classées : prix en nature, flots et plaques seront remis à chaque athlète.

Article 10 - Annulation :

Ce Championnat sera annulé s'il y a moins de 8 équipes inscrites

Boxes : Pour le lundi le prix des boxes est fixé pour 40€ à réserver sur la plateforme.

La réservation des boxes et des emplacements au « Camping Jumping » se fera exclusivement sur la plateforme Weezevent à l'adresse : <http://my.weezevent.com/fdl-2024-boxes-jumping>

Les camions et vans des cavaliers n'ayant pas réservé leur emplacement au Bivouac Jumping via le portail de réservation des boxes doivent se diriger vers le parking Sports Equestres via la Rue des Champs.



CONTRÔLE SANITAIRE :

Avant d'entrée en piste, chaque cavalier devra, comme auparavant, passer scanner la puce du cheval à un endroit désigné « Contrôle sanitaire ». Il recevra une plaquette qu'il devra donner à l'entrée de la porte du Jumping. Sans cela, il ne pourra pas rentrer sur le site du jumping.

Pour les cavaliers étrangers :

La Belgique a conclu des accords avec les Pays-Bas, le Grand-Duché de Luxembourg la France (uniquement départements Aisne - Ardennes – Meuse – Meurthe et Moselle – Nord -et le Pas de Calais) permettant, sous certaines conditions, que les chevaux qui sont déplacés entre la Belgique et ces pays ne doivent pas être accompagnés d'un certificat sanitaire.

Les principales conditions pour bénéficier de cette dérogation sont :

- Activités de loisirs
- Expositions et activités sportives, culturelles, ...

Pour les cavaliers venant d'autres départements français vous devez vous munir d'un certificat sanitaire délivré par la DDPP de votre département et demander un certificat à l'AFSCA pour le retour à vos frais.

Si cheval FEI, vient avec un certificat individuel valable 30 jours et retourne avec ce même certificat.

Si pas FEI, certificat individuel ou avec plusieurs chevaux (du même propriétaire) et nouveau certificat pour le retour.

Organisateurs Responsable :

Jacques Fraselle tel : 0032407920836.

Théo Mars tel : 0032497522833.



Cercle équestre de Libramont asbl

Adresse : Rue des Aubépines, 50 – B – 6800 Libramont

Tél. : +32(0)61 23 04 04 – Fax : +32(0)61 23 04 09

Compte : BNP PARIBAS : 001-5830960-75 – IBAN : BE05 001-5830960-75 – BIC : GEBABEBB – T.V.A. : 0816 701 693